

Services à la Personne

Notre association a pour mission de veiller à votre confort physique et moral et de vous aider dans des actes de la vie quotidienne, à l'exclusion des soins infirmiers :

- aide à la toilette,
- aide au lever et au coucher,
- courses, préparation des repas et assistance aux repas,
- surveillance de la prise des médicaments,
- accompagnement en dehors du domicile, compagnie,
- entretien du logement et du linge

Cotisation annuelle 70 €

LE PRESTATAIRE



INTERVENTIONS PONCTUELLES	Coût Horaire
Période inférieure à 3 mois	23.00 €
Période comprise entre 3 et 6 mois	22.00 €
PERIODE D'INTERVENTIONS SUPERIEURE A 6 MOIS	
de 0 à 80h / mois	21.00 €
Au-delà de 80h / mois	20.00 €

(Majoration de 25% les dimanches et jours fériés, 100% le 1^{er} mai)

LE MANDATAIRE



Mise en place du dossier (1)	200.00 €
Gestion 1 ^{er} salarié à temps partiel (< 87h/mois) (2)	60.00 €
Gestion 1 ^{er} salarié à temps plein (> 87h/mois) (2)	130.00 €
Gestion de tout salarié supplémentaire (2)	35.00 €

(1) Paiement unique à la validation du dossier

(2) Montant mensuel des frais de gestion du dossier

Le Prestataire : Coté Familles est l'Employeur



- Nous nous occupons du recrutement, du paiement des salaires et des charges sociales, de la gestion des congés payés, du suivi et du remplacement de notre personnel ;
- Les heures effectuées sont pointées via notre système de télégestion ;
- Notre personnel est placé sous votre responsabilité; il reçoit de vous les instructions et le matériel nécessaire à sa sécurité et à la parfaite exécution de son travail ;
- Nous remplaçons le personnel mis en place si vous n'êtes pas satisfait.

Le Mandataire : Vous êtes l'Employeur



- Nous vous conseillons dans le recrutement de votre personnel ;
- Vous êtes responsable du paiement des salaires et charges sociales ;
- Nous assurons la gestion administrative de votre dossier sous la formule suivante :

Le Mandat GESTION :

- Le suivi administratif : contrats de travail, maladie, congés, ...
- Le suivi à domicile du personnel pendant toute la durée du contrat,
- L'assistance téléphonique et juridique,
- L'établissement des paies et des déclarations de charges sociales,
- Le remplacement du personnel en cas d'absence définitive sans facturation de frais supplémentaires.

